



**BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R53-2022-064

PUBLIÉ LE 21 MARS 2022

# Sommaire

## **ARS /**

R53-2022-03-16-00004 - Arrêté portant autorisation de création de la PUI de la CMBO à QUIMPER 29000 (6 pages) Page 4

## **DIRM /**

R53-2022-03-16-00005 - Nomination président CRC BN (1 page) Page 11

## **Mission Nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /**

R53-2022-03-18-00007 - Arrêté du 18 mars 2022 portant nomination des membres du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne (3 pages) Page 13

R53-2022-03-18-00005 - Arrêté du 18 mars 2022 portant nomination des membres du conseil départemental des Côtes d'Armor au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne (3 pages) Page 17

R53-2022-03-18-00006 - Arrêté du 18 mars 2022 portant nomination des membres du conseil départemental du Finistère au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne (3 pages) Page 21

R53-2022-03-18-00008 - Arrêté du 18 mars 2022 portant nomination des membres du conseil départemental du Morbihan au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne (3 pages) Page 25

R53-2022-03-18-00004 - Arrêté du 18 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne (3 pages) Page 29

R53-2022-03-18-00009 - ARRÊTÉ du 18 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales du Finistère (4 pages) Page 33

R53-2022-03-04-00009 - ARRÊTÉ du 4 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales des Côtes d'Armor (4 pages) Page 38

R53-2022-03-07-00007 - ARRÊTÉ du 7 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales du Morbihan (4 pages) Page 43

R53-2022-03-07-00006 - ARRÊTÉ du 7 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine (4 pages) Page 48

R53-2022-03-09-00005 - ARRÊTÉ du 9 mars 2022 portant nomination des membres de la caisse d assurance retraite et de la santé au travail de Bretagne (4 pages)	Page 53
R53-2022-03-08-00001 - Arrêté modificatif du 8 mars 2022 portant modification de la composition du conseil d administration de la caisse d allocations familiales des Côtes d Armor (1 page)	Page 58
R53-2022-03-10-00007 - Arrêté modificatif n°1 du 10 mars 2022 portant modification de la composition du conseil d administration de la caisse d allocations familiales d Ille-et-Vilaine (1 page)	Page 60
R53-2022-03-21-00001 - Arrêté modificatif n°1 du 21 mars 2022 portant modification de la composition du conseil d administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne (1 page)	Page 62
R53-2022-03-10-00006 - Arrêté modificatif n°2 du 10 mars 2022 portant modification de la composition du conseil d administration de la caisse d allocations familiales des Côtes d Armor (1 page)	Page 64
<b>préfecture de région /</b>	
R53-2022-03-21-00002 - AP_ vacance_MmeAmauger_URSCOP_21_03_2022 (2 pages)	Page 66

ARS

R53-2022-03-16-00004

Arrêté portant autorisation de création de la PUI  
de la CMBO à QUIMPER 29000



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de l'Hospitalisation, de l'Autonomie et de la Performance  
Direction Adjointe de l'Hospitalisation



## **ARRETE**

### **portant autorisation de création de la pharmacie à usage intérieur (PUI) de LA CLINIQUE MUTUALISTE DE BRETAGNE OCCIDENTALE CHEMIN DE PENHOAT à QUIMPER (29000)**

#### **Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Bretagne**

**Vu** le code de la santé publique et notamment les articles L5126-1 à L5126-11, R5126-1 à R5126-37 ;

**Vu** le décret du 30 octobre 2019 portant nomination de Monsieur Stéphane MULLIEZ en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Bretagne ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 22 juin 2001 relatif aux bonnes pratiques de pharmacie hospitalière ;

**Vu** l'arrêté du 12 mai 2015 portant autorisation de sous-traitance de la stérilisation des dispositifs médicaux réutilisables effectuée par la Polyclinique Quimper Sud pour le compte de la Clinique de l'Océan à Quimper ;

**Vu** la décision n°2020/66 du 19 novembre 2020 relative à la demande de confirmation, dans le cadre d'une fusion, des autorisations détenues par la Clinique St Michel Ste Anne au bénéfice de la Polyclinique Quimper Sud avec transformation de la structure juridique de la Polyclinique Quimper Sud en SAS Clinique Mutualiste Bretagne Occidentale;

**Vu** les demandes en date du 1<sup>er</sup> décembre 2021 et 20 janvier 2022, présentées par Monsieur le Directeur de la CLINIQUE MUTUALISTE DE BRETAGNE OCCIDENTALE en vue de créer une pharmacie à usage intérieur (PUI) sise CHEMIN DE PENHOAT à QUIMPER (29000) ;

**Vu** l'avis de l'Ordre National des Pharmaciens, Conseil Central de la Section H, en date du 5 mars 2022 ;

**Vu** les rapports d'enquête du pharmacien inspecteur de santé publique de l'Agence Régionale de Santé Bretagne en date du 3 et 7 février 2022 et ses avis du 9 et 14 mars 2022 relatif à la création d'une PUI, et relatif aux activités de préparation des dispositifs médicaux stériles et de reconstitution des spécialités pharmaceutiques ;

**Considérant** d'une part, que la modification sollicitée consiste en la demande d'autorisation de création d'une PUI sur le nouveau site de l'établissement de santé sise CHEMIN DE PENHOAT à QUIMPER (29000) ainsi qu'à demander l'autorisation des activités de préparation des dispositifs médicaux stériles par stérilisation à la vapeur d'eau et de reconstitution des spécialités pharmaceutiques ;

**Considérant** que les réponses apportées par courriel le 4 mars et complétées le 9 et 10 mars 2022, par la Direction de la CLINIQUE MUTUALISTE DE BRETAGNE OCCIDENTALE sont globalement satisfaisantes au regard des remarques formulées dans les rapports d'enquête du pharmacien inspecteur de santé publique de l'Agence Régionale de Santé Bretagne ;

**Considérant** que la réalisation, dans un seul local, du déchargement des autoclaves, du stockage des dispositifs médicaux stérilisés (arsenal stérile) et de la préparation des caddies d'intervention opératoire regroupant dispositifs médicaux stérilisés et dispositifs médicaux à usage unique prévue dans la demande initiale n'est pas de nature à minimiser les risques de contamination des dispositifs médicaux stérilisés ;

**Considérant** que l'établissement a, de ce fait, proposé des modifications relatives au circuit des dispositifs médicaux à usage unique par rapport au projet initial dans l'attente d'un cloisonnement du local pour respecter les Bonnes Pratiques de Pharmacie Hospitalière ;

**Considérant** ainsi que la pharmacie à usage intérieur dispose de locaux, de moyens en personnel, de moyens en équipement et d'un système d'information lui permettant d'assurer les missions et activités sollicitées ;

**Considérant** d'autre part, que la demande sollicitée répond à la politique régionale de santé au regard de l'offre de services de santé et des besoins du territoire, conformément aux dispositions des articles L1431-2 et R5126-28 du code de la santé publique ;

## ARRETE

**Article 1 :** La CLINIQUE MUTUALISTE DE BRETAGNE OCCIDENTALE sise CHEMIN DE PENHOAT à QUIMPER (29000) est autorisée à :

- Créer une PUI sur le site sise CHEMIN DE PENHOAT à QUIMPER (29000).

La PUI est autorisée à réaliser les activités suivantes :

- Reconstitution des spécialités pharmaceutiques ;
- Préparation des dispositifs médicaux stériles par stérilisation à la vapeur d'eau ;
- Préparation des dispositifs médicaux stériles pour le compte de la PUI de la CLINIQUE DE L'OCEAN 2 rue Pitre Chevalier à QUIMPER (29000) et pour des professionnels de santé libéraux exerçant au sein de la Clinique Mutualiste de Bretagne Occidentale ;

**Article 2 :** La PUI de la CLINIQUE MUTUALISTE DE BRETAGNE OCCIDENTALE dispose de locaux sur le site d'implantation suivant :

- CLINIQUE MUTUALISTE DE BRETAGNE OCCIDENTALE sise CHEMIN DE PENHOAT à QUIMPER (29000) ;

**Article 3 :** Cette PUI desservira les sites et/ou établissements, services ou organismes suivants :

- CLINIQUE MUTUALISTE DE BRETAGNE OCCIDENTALE sise CHEMIN DE PENHOAT à QUIMPER (29000) ;

**Article 4 :** Les missions et les activités mentionnées aux articles R5126-9 et R5126-10, assurées par la pharmacie à usage intérieur pour son propre compte ou pour le compte d'une autre pharmacie à usage intérieur et, le cas échéant, la forme pharmaceutique, la nature des produits ou des opérations dans le cas des activités prévues aux 2°, 3° et 7° du I de l'article R5126-9 ainsi que les missions ou activités assurées par une autre pharmacie à usage intérieur pour le compte de la pharmacie à usage intérieur sont récapitulées en Annexe I du présent arrêté.

**Article 5 :** Le temps de présence du pharmacien chargé de la gérance est fixé à 10 demi-journées hebdomadaires.

**Article 6 :** Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours gracieux auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Bretagne, hiérarchique auprès du Ministre chargé de la Santé, ou contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes, dans le délai de deux mois à compter, respectivement, de sa notification à l'intéressé et de sa publication concernant les tiers. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 7** : Le Directeur de l'hospitalisation, de l'autonomie et de la performance de l'Agence Régionale de Santé Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 16 mars 2022

*P/* Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Bretagne,

Stéphane MULLIEZ



Etablissement : Clinique Mutualiste de Bretagne Occidentale  
Adresse : Chemin de Penhoat - 29000 Quimper

## ANNEXE I

### LISTE MISSIONS ET ACTIVITES AUTORISEES

Missions obligatoires	Mission ou Activité exercée actuellement dans l'établissement pour son propre compte	Mission ou Activité exercée actuellement dans l'établissement pour le compte d'une autre PUI ou le compte de professionnels libéraux	Mission ou Activité exercée actuellement dans l'établissement confiée à une autre PUI
L5126-1.1° Assurer la gestion, l'approvisionnement, la vérification des dispositifs de sécurité, la préparation, le contrôle, la détention, l'évaluation et la dispensation des médicaments, produits ou objets mentionnés à l'article L4211-1, des dispositifs médicaux stériles et des médicaments expérimentaux ou auxiliaires définis à l'article L5121-1-1, et d'en assurer la qualité.	Oui Site de PUI : Clinique Mutualiste de Bretagne Occidentale, Chemin de Penhoat, 29000 Quimper  Site desservi : Clinique Mutualiste de Bretagne Occidentale, Chemin de Penhoat, 29000 Quimper	Non	Non
L5126-1.2° Mener toute action de pharmacie clinique, à savoir de contribuer à la sécurisation, à la pertinence et à l'efficacité du recours aux produits de santé mentionnés au 1° et de concourir à la qualité des soins, en collaboration avec les autres membres de l'équipe de soins mentionnée à l'article L1110-12, et en y associant le patient (cf. R5126-10.1° à 5°). Actions de pharmacies cliniques : L'expertise pharmaceutique clinique des prescriptions faisant intervenir des médicaments, produits ou objets mentionnés à l'article L4211-1 ainsi que des dispositifs médicaux stériles aux fins d'assurer le suivi thérapeutique des patients (R5126-10.1°) La réalisation de bilans de médication définis à l'article R5125-33-5 (R5126-10.2°) L'élaboration de plans pharmaceutiques personnalisés en collaboration avec les autres membres de l'équipe de soins, le patient, et, le cas échéant, son entourage (R5126-10.3°) Les entretiens pharmaceutiques et les autres actions d'éducation thérapeutique auprès des patients. (R5126-10.4°) L'élaboration de la stratégie thérapeutique permettant d'assurer la pertinence et l'efficacité des prescriptions et d'améliorer l'administration des médicaments (R5126-10.5°)	Oui Site de PUI : Clinique Mutualiste de Bretagne Occidentale, Chemin de Penhoat, 29000 Quimper  Site desservi : Clinique Mutualiste de Bretagne Occidentale, Chemin de Penhoat, 29000 Quimper	Non	Non
L5126-1.3° Entreprendre toute action d'information aux patients et aux professionnels de santé sur les produits de santé mentionnés au 1°, ainsi que toute action de promotion et d'évaluation de leur bon usage, et de concourir à la pharmacovigilance, à la matériovigilance, et à la politique du médicament et des dispositifs médicaux stériles mentionnée à l'article L6111-2.	Oui Site de PUI : Clinique Mutualiste de Bretagne Occidentale, Chemin de Penhoat, 29000 Quimper  Site desservi : Clinique Mutualiste de Bretagne Occidentale, Chemin de Penhoat, 29000 Quimper	Non	Non
<b>Missions optionnelles</b>			
L5126-6.1° Vendre au public, au détail et dans le respect des conditions prévues aux articles L5123-2 à L5123-4. Ces médicaments peuvent faire l'objet d'une délivrance à domicile.	Non		
L5126-6.2° Délivrer au public, au détail, les aliments diététiques destinés à des fins médicales spéciales mentionnés à l'article L5137-1.	Non		
L5126-6.3° Délivrer à des professionnels de santé libéraux participant à un réseau de santé mentionné au troisième alinéa de l'article L6321-1, des préparations magistrales, des préparations hospitalières ainsi que des spécialités pharmaceutiques reconstituées.	Non		
L5126-7 Réaliser les préparations rendues nécessaires par les recherches impliquant la personne humaine.	Non	Non	Non



**ANNEXE I**  
**LISTE MISSIONS ET ACTIVITES AUTORISEES**

Etablissement : Clinique Mutualiste de Bretagne Occidentale  
Adresse : Chemin de Penhoat - 29000 Quimper

Activités	Mission ou Activité exercée actuellement dans l'établissement pour son propre compte	Mission ou Activité exercée actuellement dans l'établissement pour le compte d'une autre PUI ou le compte de professionnels libéraux	Mission ou Activité exercée actuellement dans l'établissement confiée à une autre PUI
R5126-9 1°	La préparation de doses à administrer de médicaments mentionnés à l'article L4211-1 ou des médicaments expérimentaux ou auxiliaires définis à l'article L5121-1-1.	Non	Non
R5126-9 2°	La réalisation des préparations magistrales à partir de matières premières ou de spécialités pharmaceutiques.	Non	Non
R5126-33 1°	Les préparations stériles relevant du 2° du I de l'article R5126-9.	Non	Non
R5126-33 2°	Les préparations relevant du 2° du I de l'article R5126-9 produites à partir de matières premières ou de spécialités pharmaceutiques contenant des substances dangereuses pour le personnel et l'environnement.	Non	Non
R5126-9 3°	La réalisation des préparations hospitalières à partir de matières premières ou de spécialités pharmaceutiques.	Non	Non
R5126-9 4°	La reconstitution de spécialités pharmaceutiques (notamment chimiothérapie).	Oui	Non
	Site de PUI : Clinique Mutualiste de Bretagne Occidentale, Chemin de Penhoat, 29000 Quimper		
	Autorisation jusqu'au 03/2029		
	La reconstitution des médicaments de thérapie innovante définis à l'article 2 du règlement (CE) n° 1394/2007 du Parlement européen et du Conseil du 13 novembre 2007 concernant les médicaments de thérapie innovante et modifiant la directive 2001/83/CE ainsi que le règlement (CE) n° 726/2004, et celle concernant les médicaments expérimentaux de thérapie innovante (2).	Non	Non
R5126-9 5°	La mise sous forme appropriée, en vue de leur administration, des médicaments de thérapie innovante préparés ponctuellement y compris expérimentaux, conformément à la notice ou au protocole de recherche impliquant la personne humaine.	Non	Non
R5126-9 6°	La préparation des médicaments radiopharmaceutiques.	Non	Non
R5126-9 7°	La préparation des médicaments expérimentaux, à l'exception de celle des médicaments de thérapie innovante et des médicaments de thérapie innovante préparés ponctuellement, et la réalisation des préparations rendues nécessaires par les recherches impliquant la personne humaine mentionnées à l'article L5126-7.	Non	Non
R5126-9 8°	L'importation de médicaments expérimentaux.	Non	Non
R5126-9 9°	L'importation de préparations en provenance d'un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ou de la Suisse, réalisées conformément à des normes de bonnes pratiques au moins équivalentes à celles que prévoit l'article L5121-5 par des établissements dûment autorisés au titre de la législation de l'Etat concerné.	Non	Non

**ANNEXE I**  
**LISTE MISSIONS ET ACTIVITES AUTORISEES**

Etablissement : Clinique Mutualiste de Bretagne Occidentale  
Adresse : Chemin de Penhoat - 29000 Quimper

	Mission ou Activité exercée actuellement dans l'établissement <u>pour son propre compte</u>	Mission ou Activité exercée actuellement dans l'établissement <u>pour le compte d'une autre PUI ou le compte de professionnels libéraux</u>	Mission ou Activité exercée actuellement dans l'établissement <u>confiée à une autre PUI</u>
<p>La préparation des dispositifs médicaux stériles dans les conditions prévues par l'article L6111-2.</p> <p>RS126-9 10°</p>	<p>Oui</p> <p>Site de PUI : Clinique Mutualiste de Bretagne Occidentale, Chemin de Penhoat, 29000 Quimper</p> <p>Autorisation stérilisation par vapeur d'eau jusqu'au 03/2029</p>	<p>Stérilisation pour le compte de : PUI de la CLINIQUE DE L'OCEAN 2 rue Pitre Chevallier à QUIMPER (29000) Professionnels de santé libéraux exerçant au sein de la Clinique Mutualiste de Bretagne Occidentale, chemin de Penhoat, 29000 QUIMPER</p>	<p>Non</p>

DIRM

R53-2022-03-16-00005

Nomination président CRC BN



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction interrégionale de la Mer  
Nord Atlantique-Manche Ouest**

**ARRÊTÉ n°**

Portant nomination du président du comité régional de la conchyliculture de Bretagne nord

Le préfet de la région Bretagne  
Préfet d'Ille-et-Vilaine

- VU le code rural et de la pêche maritime, notamment son article R. 912-118 ;
- VU l'arrêté ministériel du 15 octobre 2012 modifié relatif au nombre, aux limites du ressort territorial, au siège et aux circonscriptions électorales des comités régionaux de la conchyliculture ;
- VU l'arrêté du préfet de la région Bretagne n° R53-2022-02-04-00002 du 4 février 2022 portant nomination des membres du conseil du comité régional de la conchyliculture de Bretagne nord ;
- VU l'arrêté du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique - Manche Ouest par intérim n° R53-2022-01-03-00002 du 3 janvier 2022 portant subdélégation de signature administrative pour les attributions relevant du préfet de la région Pays de Bretagne ;
- VU la délibération du conseil du comité régional de la conchyliculture de Bretagne nord n° 2022/09 en date du 14 mars 2022 du comité régional de la conchyliculture de Bretagne nord à l'élection du président du comité ;
- SUR proposition du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest ,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1**

Monsieur Sylvain CORNÉE est nommé président du comité régional de la conchyliculture de Bretagne nord.

**ARTICLE 2**

L'arrêté du préfet de la région de Bretagne n° 2018-16029 du 28 mars 2018 portant nomination du président du comité régional de la conchyliculture de Bretagne nord est abrogé.

**ARTICLE 3**

Le secrétaire général pour les affaires générales de Bretagne et le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 16 mars 2022

Pour le préfet, et par délégation,

Pour le directeur interrégional de la mer par intérim

Le chef de la division pêche et aquaculture

François PETIT

**Ampliation :** DGAMPA/BAQUA – SGAR Bretagne – DDTM/DML 22-29-35- CRC Bretagne nord-CNC

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest / Division pêche et aquaculture  
3 avenue de la préfecture – 35 026 RENNES cedex 9  
Tél. 02.90.02.69.50 – <http://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/>

Mission Nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

R53-2022-03-18-00007

Arrêté du 18 mars 2022 portant nomination des  
membres du conseil départemental  
d'Ille-et-Vilaine au sein du conseil  
d'administration de l'union de recouvrement  
des cotisations de sécurité sociale et  
d'allocations familiales de Bretagne



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE**  
**MINISTÈRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE**

**Arrêté du 18 mars 2022**  
**portant nomination des membres du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine**  
**au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations**  
**de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne**

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,  
Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle,

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu les désignations formulées par les organisations habilitées,

**ARRETENT**

**Article 1**

Sont nommés membres du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne :

**En tant que représentants des assurés sociaux :**

Sur désignation de la confédération générale du travail (CGT) :

Membre titulaire	Monsieur Fabrice CHOUANNIERE
Membre titulaire	Monsieur Jean-Louis HAREL
Membre suppléant	Monsieur Guislain CHOCUN
Membre suppléant	Monsieur Gabriel CRUSSON

Sur désignation de la confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO) :

Membre titulaire	Monsieur Didier LEBORGNE
Membre titulaire	Madame Cécile MAUNY
Membre suppléant	Monsieur Yves GARCIA
Membre suppléant	Madame Corinne LEMOUSSU

Sur désignation de la confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Membre titulaire	Monsieur Eric CHARRIER
Membre titulaire	Madame Nadine PINSON BERTIN
Membre suppléant	Monsieur Ludovic CARRIQUE
Membre suppléant	Madame Rosine GUILLONNET

Sur désignation de la confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Membre titulaire	Monsieur Cyrille LECHEVESTRIER
Membre suppléant	non désigné

Sur désignation de la confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) :

Membre titulaire	non désigné
Membre suppléant	non désigné

**En tant que représentants des employeurs :**

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

Membre titulaire	Monsieur Fabrice RASSOULI
Membre titulaire	Madame Sarah THOMAS
Membre suppléant	Monsieur Vincent CLERMONT
Membre suppléant	Madame Véronique REYNES

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :

Membre titulaire	Madame Sarah FEVRIER
Membre titulaire	
Membre suppléant	non désigné
Membre suppléant	non désigné

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :

Membre titulaire	
Membre suppléant	Monsieur Benjamin PETIT

**En tant que représentants des travailleurs indépendants :**

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :

Membre titulaire	Monsieur Yannick GOUELOU
Membre suppléant	non désigné

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :

Membre titulaire	Monsieur Philippe CHEVALIER
Membre suppléant	Madame Estelle SAMSON

Sur désignation de la Fédération nationale des auto-entrepreneurs (FNAE) :

Membre titulaire	Madame Isabelle COLLIN
Membre suppléant	Madame Charlotte BARDIN

## Article 2

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 18 mars 2022

Le ministre de l'économie, des finances  
et de la relance,  
Pour le ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Le ministre des solidarités et de la santé,  
Pour le ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET



Mission Nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

R53-2022-03-18-00005

Arrêté du 18 mars 2022 portant nomination des  
membres du conseil départemental des Côtes  
d'Armor au sein du conseil d'administration de  
l'union de recouvrement des cotisations de  
sécurité sociale et d'allocations familiales de  
Bretagne



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE**  
**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ**

**Arrêté du 18 mars 2022**  
**portant nomination des membres du conseil départemental des Côtes d'Armor**  
**au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations**  
**de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne**

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,  
Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle,

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu les désignations formulées par les organisations habilitées,

**ARRETEMENT**

**Article 1**

Sont nommés membres du conseil départemental des Côtes d'Armor au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne :

**En tant que représentants des assurés sociaux :**

Sur désignation de la confédération générale du travail (CGT) :

Membre titulaire	non désigné
Membre titulaire	non désigné
Membre suppléant	non désigné
Membre suppléant	non désigné

Sur désignation de la confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO) :

Membre titulaire	Monsieur Eric LE COURTOIS
Membre titulaire	Monsieur Jean-Pierre LE FEVRE
Membre suppléant	Madame Danielle FAIRANT
Membre suppléant	Monsieur Jean-Maurice VALON

Sur désignation de la confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Membre titulaire	Monsieur Youssef BEN MESSAOUD
Membre titulaire	Madame Joëlle LINCOT
Membre suppléant	Monsieur Christophe RONDEL
Membre suppléant	Madame Anaïck THORAVAL

Sur désignation de la confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Membre titulaire	Monsieur Eric LE MASSON
Membre suppléant	Madame Marie-Joseph OLLIVIER

Sur désignation de la confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) :

Membre titulaire	Madame Florence TAMBURINI
Membre suppléant	Monsieur Guy MERRIEN

**En tant que représentants des employeurs :**

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

Membre titulaire	Madame Agnès IMBERT
Membre titulaire	Madame Cécile LE GOFF - CHAUMORCEL
Membre suppléant	Madame Delphine MARTIN
Membre suppléant	Monsieur Luc VIGNON

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :

Membre titulaire	Madame Angélique MADIC
Membre titulaire	Monsieur Aymeric SALANSON
Membre suppléant	Monsieur Bruno CHEVALLIER
Membre suppléant	Madame Brigitte LE CORNET

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :

Membre titulaire	Monsieur Christophe DE QUELEN
Membre suppléant	Monsieur Mickaël PAUL

**En tant que représentants des travailleurs indépendants :**

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :

Membre titulaire	Madame Sylvie JEHANNO
Membre suppléant	non désigné

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :

Membre titulaire	Monsieur Elie GALEY
Membre suppléant	Monsieur Philippe LE BOUVIER

Sur désignation de la Fédération nationale des auto-entrepreneurs (FNAE) :

Membre titulaire	non désigné
Membre suppléant	non désigné

## Article 2

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 18 mars 2022

Le ministre de l'économie, des finances  
et de la relance,  
Pour le ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Le ministre des solidarités et de la santé,  
Pour le ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Mission Nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

R53-2022-03-18-00006

Arrêté du 18 mars 2022 portant nomination des  
membres du conseil départemental du Finistère  
au sein du conseil d'administration de l'union  
de recouvrement des cotisations de sécurité  
sociale et d'allocations familiales de Bretagne



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE**  
**MINISTÈRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE**

**Arrêté du 18 mars 2022**  
**portant nomination des membres du conseil départemental du Finistère**  
**au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations**  
**de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne**

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,  
Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle,

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu les désignations formulées par les organisations habilitées,

**ARRETENT**

**Article 1**

Sont nommés membres du conseil départemental du Finistère au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne :

**En tant que représentants des assurés sociaux :**

Sur désignation de la confédération générale du travail (CGT) :

Membre titulaire	Madame Martine JEZEQUEL
Membre titulaire	Monsieur Rémi SALAUN
Membre suppléant	Monsieur Michel FRANCOMME
Membre suppléant	Monsieur Michel PIBOULEAU

Sur désignation de la confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO) :

Membre titulaire	Monsieur Dominique NEDELEC
Membre titulaire	non désigné
Membre suppléant	non désigné
Membre suppléant	non désigné

Sur désignation de la confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Membre titulaire	Monsieur Eric MOSES
Membre titulaire	Madame Solenn TALARMIN
Membre suppléant	Madame Violaine LE ROUX
Membre suppléant	Monsieur Christophe MARTINEZ

Sur désignation de la confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Membre titulaire	Madame Marie-Odile LE BOITE
Membre suppléant	Monsieur Dominique MAILLOUX

Sur désignation de la confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) :

Membre titulaire	non désigné
Membre suppléant	Madame Sonia-Françoise BREMOND

**En tant que représentants des employeurs :**

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

Membre titulaire	Monsieur Yves BARAER
Membre titulaire	Monsieur Claude FARO
Membre suppléant	Madame Manon BUZELAY
Membre suppléant	Madame Véronique POTIN

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :

Membre titulaire	Monsieur Anthony LE BEC
Membre titulaire	Monsieur Hervé KERMORGANT
Membre suppléant	Madame Céline LE CORRE
Membre suppléant	non désigné

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :

Membre titulaire	Monsieur Jérôme BERDER
Membre suppléant	Madame Gwénaëlle MUZELLEC

**En tant que représentants des travailleurs indépendants :**

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :

Membre titulaire	Madame Céline LE CLERE-LE FELL
Membre suppléant	non désigné

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :

Membre titulaire	Monsieur Gilles STEPHANT
Membre suppléant	Monsieur Patrick TANGUY

Sur désignation de la Fédération nationale des auto-entrepreneurs (FNAE) :

Membre titulaire	Madame Jenny JOUAILLEC
Membre suppléant	non désigné

## Article 2

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 18 mars 2022

Le ministre de l'économie, des finances  
et de la relance,  
Pour le ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Le ministre des solidarités et de la santé,  
Pour le ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET



Mission Nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

R53-2022-03-18-00008

Arrêté du 18 mars 2022 portant nomination des  
membres du conseil départemental du Morbihan  
au sein du conseil d'administration de l'union  
de recouvrement des cotisations de sécurité  
sociale et d'allocations familiales de Bretagne



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE**  
**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ**

**Arrêté du 18 mars 2022**  
**portant nomination des membres du conseil départemental du Morbihan**  
**au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations**  
**de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne**

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,  
Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle,

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu les désignations formulées par les organisations habilitées,

**ARRETEMENT**

**Article 1**

Sont nommés membres du conseil départemental du Morbihan au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne :

**En tant que représentants des assurés sociaux :**

Sur désignation de la confédération générale du travail (CGT) :

Membre titulaire	Monsieur Christian ALLAIRE
Membre titulaire	Monsieur Alain LE GUENNEC
Membre suppléant	non désigné
Membre suppléant	non désigné

Sur désignation de la confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO) :

Membre titulaire	Monsieur Jean-Charles LE CORVO
Membre titulaire	Monsieur Régis LEBLOND
Membre suppléant	Monsieur Patrick ALLHEILLY
Membre suppléant	Madame Sarah LEBLOND

Sur désignation de la confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Membre titulaire	Madame Karine BARDOUIL
Membre titulaire	Monsieur Loïc BOUDARD
Membre suppléant	Monsieur David CHERFA
Membre suppléant	Madame Marjorie FRULIO

Sur désignation de la confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Membre titulaire	Monsieur Frédéric BOULENGIER
Membre suppléant	Madame Annie GOANVIC

Sur désignation de la confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) :

Membre titulaire	non désigné
Membre suppléant	non désigné

**En tant que représentants des employeurs :**

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

Membre titulaire	Madame Odile LE BIHAN
Membre titulaire	Monsieur Stéphane TURLAIS
Membre suppléant	Madame Anne NECTOUX
Membre suppléant	Monsieur Philippe TATARD

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :

Membre titulaire	Madame Stéphanie ROUBAUT
Membre titulaire	
Membre suppléant	Madame Gwénaëlle BERGEAULT
Membre suppléant	

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :

Membre titulaire	Monsieur Philippe PIERRE
Membre suppléant	Monsieur Alexandre COEURDACIER DE GENES

**En tant que représentants des travailleurs indépendants :**

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :

Membre titulaire	
Membre suppléant	Monsieur Frédéric FERRARIO

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :

Membre titulaire	Madame Valérie CHAUVIRE
Membre suppléant	Madame Béatrice PAUVERT

Sur désignation de la Fédération nationale des auto-entrepreneurs (FNAE) :

Membre titulaire	non désigné
Membre suppléant	non désigné

## Article 2

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 18 mars 2022

Le ministre de l'économie, des finances  
et de la relance,  
Pour le ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Le ministre des solidarités et de la santé,  
Pour le ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Mission Nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

R53-2022-03-18-00004

Arrêté du 18 mars 2022 portant nomination des  
membres du conseil d'administration de l'union  
de recouvrement des cotisations de sécurité  
sociale et d'allocations familiales de Bretagne



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE**  
**MINISTÈRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE**

**Arrêté du 18 mars 2022**  
**portant nomination des membres du conseil d'administration**  
**de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale**  
**et d'allocations familiales de Bretagne**

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,  
Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 213-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle,

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu les désignations formulées par le préfet de la région Bretagne,

Vu les désignations formulées par les organisations habilitées,

**ARRETEMENT**

**Article 1**

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne :

**En tant que représentants des assurés sociaux :**

Sur désignation de la confédération générale du travail (CGT) :

Membre titulaire	Monsieur Jean-Louis HAREL
Membre titulaire	Monsieur Rémi SALAUN
Membre suppléant	Monsieur Alain LE GUENNEC
Membre suppléant	Monsieur Philippe MULOT

Sur désignation de la confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO) :

Membre titulaire	Monsieur Régis LEBLOND
Membre titulaire	Madame Cécile MAUNY
Membre suppléant	Monsieur Jean-Pierre LE FEVRE
Membre suppléant	Madame Anita THOMAS

Sur désignation de la confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Membre titulaire	Monsieur Youssef BEN MESSAOUD
Membre titulaire	Madame Joëlle LINCOT
Membre suppléant	Monsieur Eric CHARRIER
Membre suppléant	Madame Aurélie MERLET

Sur désignation de la confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Membre titulaire	Madame Marie-Odile LE BOITE
Membre suppléant	Madame Annie GOANVIC

Sur désignation de la confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) :

Membre titulaire	non désigné
Membre suppléant	non désigné

**En tant que représentants des employeurs :**

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

Membre titulaire	Madame Odile LE BIHAN
Membre titulaire	Monsieur Fabrice RASSOULI
Membre suppléant	Monsieur Claude FARO
Membre suppléant	Madame Cécile LE GOFF - CHAUMORCEL

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :

Membre titulaire	Monsieur Anthony LE BEC
Membre titulaire	Monsieur Aymeric SALANSON
Membre suppléant	non désigné
Membre suppléant	non désigné

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :

Membre titulaire	Monsieur Gilles STEPHANT
Membre suppléant	Madame Valérie CHAUVIRE

**En tant que représentants des travailleurs indépendants :**

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :

Membre titulaire	Monsieur Frank NICOLAS
Membre suppléant	Monsieur Bruno CHEVALLIER

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :

Membre titulaire	Monsieur Benjamin PETIT
Membre suppléant	Madame Véronique MARTIN

Sur désignation de la Fédération nationale des auto-entrepreneurs (FNAE) :

Membre titulaire	Madame Mélanie DEMERAUX
Membre suppléant	Madame Isabelle COLLIN

**En tant que personnes qualifiées, sur désignation du préfet de la région Bretagne :**

Monsieur Gilles GUIHEUX  
Monsieur Kevin KOLB-HENRI  
Madame Annie LETTY  
Monsieur David SAUVAGE

**En tant que représentant avec voix consultative, sur désignation de l'instance régionale de la protection sociale des travailleurs indépendants (IRPSTI) de Bretagne**

Monsieur Noël MARCHAND

**Article 2**

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 18 mars 2022

Le ministre de l'économie, des finances  
et de la relance,  
Pour le ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Le ministre des solidarités et de la santé,  
Pour le ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET



Mission Nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

R53-2022-03-18-00009

ARRÊTÉ du 18 mars 2022 portant nomination des  
membres du conseil d'administration de la  
caisse d'allocations familiales du Finistère



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE**  
**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ**

**ARRÊTÉ du 18 mars 2022**  
**portant nomination des membres du conseil d'administration**  
**de la caisse d'allocations familiales du Finistère**

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,  
Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle,

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu les désignations formulées par les organisations habilitées,

**ARRÊTENT**

**Article 1**

Sont nommés membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales du Finistère :

**1° En tant que représentants des assurés sociaux**

*Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :*

Titulaires :

Madame Audrey ARCHIMBAUD  
Monsieur Fabien HUGUET

Suppléants :

Madame Véronique LE CORRE  
Monsieur Philippe LE FLOCH

*Sur désignation de la Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO) :*

Titulaires :

Monsieur Mike DOCHE  
Monsieur Christophe GRATIGNY

Suppléants :

Monsieur Hervé LOZAC'H  
(non désigné)

*Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :*

Titulaires :

Madame Nolwenn CABRESIN  
Monsieur Jean-Luc GUILLART

Suppléants :

Madame Anne-Caroline KLAUS  
Monsieur Olivier MILIN

*Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :*

Titulaire :

Madame Frédérique SCHNEIDER

Suppléant :

Monsieur Pascal BOUVET

*Sur désignation de la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) :*

Titulaire :

Monsieur Charles AUVET

Suppléant :

Monsieur José LE SAUX

## **2° En tant que représentants des employeurs**

*Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :*

Titulaires :

Madame Catherine CHARBONNIER  
Madame Sylvie LEQUELLENNEC

Suppléants :

Monsieur Michel BAILLERGEANT  
Monsieur Olivier TOULEMONT

*Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :*

Titulaires :

Madame Françoise BLANC  
Monsieur Hervé KERMORGANT

Suppléants :

Madame Véronique FRAGNI  
(non désigné)

*Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :*

Titulaire :

Madame Sylvie GOURVIL

Suppléant :

Monsieur Daniel ROSA

### **3° En tant que représentants des travailleurs indépendants**

*Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :*

Titulaire :  
Madame Isabelle SUDRE

Suppléant :  
Madame Christelle GUENEGAN

*Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :*

Titulaire :  
Monsieur Ronan BELLENGER

Suppléant :  
(non désigné)

*Sur désignation de la Fédération nationale des auto-entrepreneurs (FNAE) :*

Titulaire :  
Monsieur Dylan PORHEL

Suppléant :  
Madame Jenny JOUAILLEC

### **4° En tant que représentants des associations familiales**

*Sur désignation de l'Union nationale des associations familiales (UNAF)*

Titulaires :  
Madame Marie-Agnès BESNARD  
Madame Agnès LE MENN  
Madame Claire LEMEL  
Monsieur Christian MAGUET

Suppléants :  
Madame Béatrice AUDIN  
Monsieur Jean-Emmanuel CRUAU  
Madame Josiane LE YONDRE  
Monsieur Frédéric MARTIN

### **4° En tant que personnes qualifiées, sur désignation du préfet de la région Bretagne**

Madame Dominique GOULEY  
Madame Alexandra GUILLORE  
Monsieur Pascal LE GOFF  
Monsieur Frédéric TANGUY

## Article 2

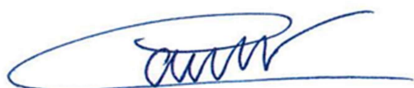
Le présent arrêté prend effet à compter du 20 mars 2022.

## Article 3

Le chef d'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 18 mars 2022

Le ministre de l'économie, des finances  
et de la relance,  
Pour le ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Le ministre des solidarités et de la santé,  
Pour le ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Mission Nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

R53-2022-03-04-00009

ARRÊTÉ du 4 mars 2022 portant nomination des  
membres du conseil d'administration de la  
caisse d'allocations familiales des Côtes  
d'Armor



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE**  
**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ**

**ARRÊTÉ du 4 mars 2022**  
**portant nomination des membres du conseil d'administration**  
**de la caisse d'allocations familiales des Côtes d'Armor**

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,  
Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle,

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu les désignations formulées par les organisations habilitées,

**ARRÊTENT**

**Article 1**

Sont nommés membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales des Côtes d'Armor :

**1° En tant que représentants des assurés sociaux**

*Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :*

Titulaires :

Monsieur Loïc LENOUVEL  
(non désigné)

Suppléants :

Madame Florence GUILLO  
Madame Sophie PERENNES

*Sur désignation de la Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO) :*

Titulaires :

Madame Carine LE TERTRE  
Madame Véronique MENGUY

Suppléants :

Madame Dominique LE CREURER  
Monsieur Jean-Pierre LE FEVRE

*Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :*

Titulaires :

Madame Annie SAVIDAN  
Monsieur Rachid TEDAFI

Suppléants :

Monsieur Romain GROUAZEL KRAUSS  
Madame Katia LE COQUEN

*Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :*

Titulaire :

(non désigné)

Suppléant :

Madame Yveline MOUZER

*Sur désignation de la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) :*

Titulaire :

(non désigné)

Suppléant :

(non désigné)

**2° En tant que représentants des employeurs**

*Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :*

Titulaires :

Madame Nadia AUFFRAY  
Monsieur Patrick LE DEZ

Suppléants :

Madame Najia DAMOUR  
Madame Sylvie SORRE

*Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :*

Titulaires :

Madame Brigitte LE CORNET  
Madame Catherine ROUSSEAU

Suppléants :

Monsieur Philippe LEFORT  
Monsieur Marc MORELLE

*Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :*

Titulaire :

Madame Martine GAUTIER

Suppléant :

Monsieur Yvan-Pierre MELL



### **3° En tant que représentants des travailleurs indépendants**

*Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :*

Titulaire :  
Madame Sabrina QUINTON

Suppléant :  
Madame Viviane LONCLE

*Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :*

Titulaire :  
Monsieur Gilles BLANSCHONG

Suppléant :  
Madame Sandrine RIBOURG

*Sur désignation de la Fédération nationale des auto-entrepreneurs (FNAE) :*

Titulaire :  
Madame Frédérique DAVID

Suppléant :  
Monsieur Philippe CORVELLEC

### **4° En tant que représentants des associations familiales**

*Sur désignation de l'Union nationale des associations familiales (UNAF)*

Titulaires :  
Madame Marcelline ANTOINE  
Monsieur Philippe CHARLES  
Monsieur Riwan COSQUER  
Madame Anne-Sophie NOEL

Suppléants :  
Madame Blandine BISILLIAT-DONNET  
Madame Catherine HOGENHUIS  
Madame Catherine MARANGE  
Madame Marlène SIMIER

### **4° En tant que personnes qualifiées, sur désignation du préfet de la région Bretagne**

Monsieur Richard FOURNIER  
Madame Nadine GUILLAUME  
Madame Marie-Pierre NANTEL  
(non désigné)

## Article 2

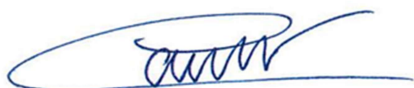
Le présent arrêté prend effet à compter du 9 mars 2022.

## Article 3

Le chef d'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 4 mars 2022

Le ministre de l'économie, des finances  
et de la relance,  
Pour le ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Le ministre des solidarités et de la santé,  
Pour le ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Mission Nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

R53-2022-03-07-00007

ARRÊTÉ du 7 mars 2022 portant nomination des  
membres du conseil d'administration de la  
caisse d'allocations familiales du Morbihan



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE**  
**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ**

**ARRÊTÉ du 7 mars 2022**  
**portant nomination des membres du conseil d'administration**  
**de la caisse d'allocations familiales du Morbihan**

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,  
Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle,

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu les désignations formulées par les organisations habilitées,

**ARRÊTENT**

**Article 1**

Sont nommés membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales du Morbihan :

**1° En tant que représentants des assurés sociaux**

*Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :*

Titulaires :

Madame Katia LEMAITRE

Monsieur Dominique RIO

Suppléants :

(non désigné)

(non désigné)

*Sur désignation de la Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO) :*

Titulaires :

Madame Emmanuelle DENOUAL

Madame Sarah LEBLOND

Suppléants :

Monsieur Stéphane JOUAN

Monsieur Pierrick SIMON

*Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :*

Titulaires :

Monsieur Mesaoud CHERFA  
Madame Marie-Noëlle SALAUN

Suppléants :

Madame Véronique DHEURE  
Monsieur Philippe QUENOILLERE

*Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :*

Titulaire :

Madame Annie GOANVIC

Suppléant :

Monsieur Pierre-Yves ROYER

*Sur désignation de la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) :*

Titulaire :

Monsieur Jean-Michel BODART

Suppléant :

(non désigné)

**2° En tant que représentants des employeurs**

*Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :*

Titulaires :

Madame Marie-Pierre HAMON-PELLEN  
Monsieur Philippe TATARD

Suppléants :

Monsieur Clément DELESPAUL  
Monsieur Stéphane BIRAULT

*Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :*

Titulaires :

Madame Stéphanie ROUBAUT  
Monsieur Didier LAIZEAU

Suppléants :

Madame Anne-Claire LENOIR  
Madame Audray MOQUEREAU

*Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :*

Titulaire :

Madame Laurence ALDIGE

Suppléant :

(non désigné)

### **3° En tant que représentants des travailleurs indépendants**

*Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :*

Titulaire :  
(non désigné)

Suppléant :  
(non désigné)

*Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :*

Titulaire :  
Monsieur Jean-Claude GUERNEVE

Suppléant :  
Monsieur François LUCAZEAU

*Sur désignation de la Fédération nationale des auto-entrepreneurs (FNAE) :*

Titulaire :  
Monsieur Nicolas HERY

Suppléant :  
(non désigné)

### **4° En tant que représentants des associations familiales**

*Sur désignation de l'Union nationale des associations familiales (UNAF)*

Titulaires :  
Monsieur Thibault COLLIN  
Monsieur Eric DELATTRE  
Monsieur Thierry HURE  
Madame Anne LECOINTRE

Suppléants :  
Monsieur Jean-François BAHUON  
Monsieur Antonio D'ANGELI  
Madame Florence VIGNEAU  
(non désigné)

### **4° En tant que personnes qualifiées, sur désignation du préfet de la région Bretagne**

Madame Carine BOUTEC  
Monsieur Olivier LE BOUILLE  
Monsieur Guillaume PIEL  
Madame Dominique THOMAS

## Article 2

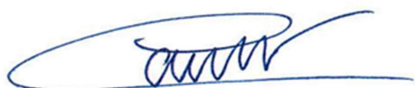
Le présent arrêté prend effet à compter du 9 mars 2022.

## Article 3

Le chef d'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 7 mars 2022

Le ministre de l'économie, des finances  
et de la relance,  
Pour le ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Le ministre des solidarités et de la santé,  
Pour le ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Mission Nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

R53-2022-03-07-00006

ARRÊTÉ du 7 mars2022 portant nomination des  
membres du conseil d administration de la  
caisse d allocations familiales d Ille-et-Vilaine





**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE**  
**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ**

**ARRÊTÉ du 7 mars 2022**  
**portant nomination des membres du conseil d'administration**  
**de la caisse d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine**

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,  
Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle,

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu les désignations formulées par les organisations habilitées,

**ARRÊTENT**

**Article 1**

Sont nommés membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine :

**1° En tant que représentants des assurés sociaux**

*Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :*

Titulaires :

Madame Véronique HERNANDEZ  
Monsieur Romuald PILET

Suppléants :

Madame Sylvie BELLIARD  
Monsieur Franck LE FER

*Sur désignation de la Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO) :*

Titulaires :

Monsieur Fabrice LERESTIF  
Madame Catherine RENAULT

Suppléants :

Madame Céline CUSSAC  
Monsieur Jacques TALLEC

*Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :*

Titulaires :

Madame Josiane DENOUAL  
Monsieur Mickaël MANZONI

Suppléants :

Monsieur Edwin ANGELE  
Madame Faustine GIROT

*Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :*

Titulaire :

Monsieur Gilles AUBAUD

Suppléant :

(non désigné)

*Sur désignation de la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) :*

Titulaire :

(non désigné)

Suppléant :

(non désigné)

## **2° En tant que représentants des employeurs**

*Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :*

Titulaires :

Monsieur Philippe BLANCHARD

Suppléants :

Madame Florence DUCHAMP  
Madame Jeanne-Marie HAMON

*Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :*

Titulaires :

Monsieur Luc BREDOUX

Monsieur Bruno THEAUD

Suppléants :

(non désigné)

(non désigné)

*Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :*

Titulaire :

Monsieur Jean-Luc MULONNIERE

Suppléant :

Madame Isabelle LESAICHERRE

### **3° En tant que représentants des travailleurs indépendants**

*Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :*

Titulaire :  
Monsieur Christophe JAN

Suppléant :  
Madame Estelle SAMSON

*Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :*

Titulaire :  
Monsieur Yannick GOUELOU

Suppléant :  
(non désigné)

*Sur désignation de la Fédération nationale des auto-entrepreneurs (FNAE) :*

Titulaire :  
Madame Sophie LOUIS

Suppléant :  
Madame Jérôme PARMENTIER

### **4° En tant que représentants des associations familiales**

*Sur désignation de l'Union nationale des associations familiales (UNAF)*

Titulaires :  
Monsieur Christophe HORDE  
Madame Béatrice MARIETTE  
Monsieur Philippe MOREAU  
Madame Aleida STEUNENBERG

Suppléants :  
Madame Laurence BRUNET  
Monsieur Clément CORNEC  
Madame Stéphanie MOTTE  
Madame Agnès PICHON DE BURY

### **4° En tant que personnes qualifiées, sur désignation du préfet de la région Bretagne**

Madame Isabelle BLANCHOT  
Madame Nathalie BRETAGNE  
Monsieur Frédéric LOISON  
Madame Virginie MUNIGLIA

## Article 2

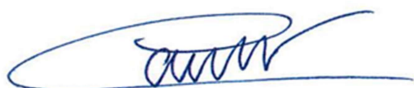
Le présent arrêté prend effet à compter du 9 mars 2022.

## Article 3

Le chef d'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 7 mars 2022

Le ministre de l'économie, des finances  
et de la relance,  
Pour le ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Le ministre des solidarités et de la santé,  
Pour le ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Mission Nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

R53-2022-03-09-00005

ARRÊTÉ du 9 mars 2022 portant nomination des  
membres de la caisse d'assurance retraite et de  
la santé au travail de Bretagne



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE**  
**MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION**  
**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ**

**ARRÊTÉ du 9 mars 2022**  
**portant nomination des membres de la caisse d'assurance retraite**  
**et de la santé au travail de Bretagne**

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,  
La ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion,  
Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 215-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle,

Vu l'arrêté ministériel du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu les désignations formulées par les organisations habilitées,

**ARRÊTENT**

**Article 1**

Sont nommés membres du conseil d'administration de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Bretagne :

**1° En tant que représentants des assurés sociaux**

*Sur désignation de la confédération générale du travail (CGT) :*

Titulaires :

Madame Fabienne BLEUZEN  
Madame Karine OLLIVIER

Suppléants :

Monsieur Eric BLANCHIER  
Monsieur Gabriel CRUSSON

*Sur désignation de la Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO) :*

Titulaires :

Monsieur Régis LEBLOND  
Madame Cécile MAUNY

Suppléants :

Madame Catherine CREACH  
Monsieur Frédérick LAIGNEAU

*Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :*

Titulaires :

Monsieur Philippe PICHON  
Madame Fabienne LAGADEUC

Suppléants :

Monsieur Alain MACE

*Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :*

Titulaire :

Monsieur Thierry PESCHARD

Suppléant :

Monsieur Thierry PAPIN

*Sur désignation de la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) :*

Titulaire :

Monsieur Patrick DULORIER

Suppléant :

(non désigné)

**2° En tant que représentants des employeurs**

*Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :*

Titulaires :

Monsieur Eric BALCON  
Monsieur Loïc BARBOT  
Monsieur Vincent RICHER  
Monsieur Olivier THOMAS

Suppléants :

Monsieur Pascal BOULANGER  
Monsieur Bertrand CHABAUD  
Madame Isabelle LE COZ

*Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :*

Titulaires :

Monsieur Budog MARZIN  
Monsieur Gilles BLANSCHONG

Suppléants :

Monsieur Benoît FOUSSAT  
Madame Véronique FRAGNI  
(non désigné)

*Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité (U2P) :*

Titulaires :

Madame Véronique MARTIN

Suppléants :

Madame Christiane STORCK

### **3° Autres représentants**

*Sur désignation de la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF) :*

Titulaire :

Madame Régine TREFLEZE

Suppléant :

Monsieur Philippe ALMY

*En tant que personnes qualifiées et sur désignation du préfet de la région Bretagne*

Madame Véronique BOUYAUX  
Madame Régine LEPINAY  
Monsieur Yves MOUSSAY

### **4° Représentants avec voix consultative**

*Sur désignation de l'Union nationale des associations familiales (UNAF)*

Titulaire :

Monsieur Marc LAURENT

Suppléant :

Madame Isabelle VELTER



*Sur désignation de l'instance régionale de la protection sociale des travailleurs indépendants  
(IRPSTI) de Bretagne*

Monsieur Lionel DUNET

**Article 2**

Le chef d'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 9 mars 2022

Le ministre de l'économie, des finances  
et de la relance,  
Pour le ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale



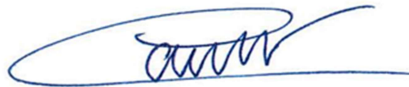
Lionel CADET

La ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion,  
Pour la ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Le ministre des solidarités et de la santé,  
Pour le ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Mission Nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

R53-2022-03-08-00001

Arrêté modificatif du 8 mars 2022 portant  
modification de la composition du conseil  
d'administration de la caisse d'allocations  
familiales des Côtes d'Armor



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE**  
**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ**

**Arrêté modificatif du 8 mars 2022**  
**portant modification de la composition du conseil d'administration**  
**de la caisse d'allocations familiales des Côtes d'Armor**

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,  
Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 4 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales des Côtes d'Armor,

Vu les désignations formulées par la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC),

**ARRÊTENT**

**Article 1**

L'arrêté du 4 mars 2022 susvisé portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales des Côtes d'Armor est modifié comme suit :

Dans la liste des représentants des assurés sociaux désignés au titre de la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC), sont nommés :

- en tant que membre titulaire :  
Madame Nicole HUBERT
- en tant que membre suppléant :  
Monsieur Pascal BOULIN

**Article 2**

Le chef d'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 8 mars 2022

Le ministre de l'économie, des finances  
et de la relance,  
Pour le ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

Le ministre des solidarités et de la santé,  
Pour le ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

Mission Nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

R53-2022-03-10-00007

Arrêté modificatif n°1 du 10 mars 2022 portant  
modification de la composition du conseil  
d'administration de la caisse d'allocations  
familiales d'Ille-et-Vilaine



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE**  
**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ**

**Arrêté modificatif n°1 du 10 mars 2022**  
**portant modification de la composition du conseil d'administration**  
**de la caisse d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine**

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,  
Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 7 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine,

Vu les désignations formulées par la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) et la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC),

**ARRÊTENT**

**Article 1**

L'arrêté du 7 mars 2022 susvisé portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine est complété comme suit :

Dans la liste des représentants des assurés sociaux désignés au titre de la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC), est nommée en tant que membre suppléant :

Madame Françoise DULORIER

Dans la liste des représentants des assurés sociaux désignés au titre de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), est nommée en tant que membre suppléant :

Madame Brigitte LEPERE

**Article 2**

Le chef d'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 10 mars 2022

Le ministre de l'économie, des finances  
et de la relance,  
Pour le ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

Le ministre des solidarités et de la santé,  
Pour le ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

Mission Nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

R53-2022-03-21-00001

Arrêté modificatif n°1 du 21 mars 2022 portant  
modification de la composition du conseil  
d'administration de l'union de recouvrement  
des cotisations de sécurité sociale et  
d'allocations familiales de Bretagne



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE**  
**MINISTÈRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE**

**Arrêté modificatif n°1 du 21 mars 2022**  
**portant modification de la composition du conseil d'administration**  
**de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale**  
**et d'allocations familiales de Bretagne**

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,  
Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 213-2, D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu l'arrêté ministériel du 18 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne,

Vu la modification de désignation formulée par la Fédération nationale des auto-entrepreneurs (FNAE) en date du 21 mars 2022,

**ARRESENT**

**Article 1**

L'arrêté ministériel du 18 mars 2022 susvisé portant nomination des membres du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne est modifié comme suit :

Dans la liste des représentants des travailleurs indépendants désignés au titre de la Fédération nationale des auto-entrepreneurs (FNAE), le siège de membre titulaire de Madame Mélanie DEMERAUX est déclaré vacant.

**Article 2**

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 21 mars 2022

Le ministre de l'économie, des finances  
et de la relance,  
Pour le ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

Le ministre des solidarités et de la santé,  
Pour le ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

Mission Nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

R53-2022-03-10-00006

Arrêté modificatif n°2 du 10 mars 2022 portant  
modification de la composition du conseil  
d'administration de la caisse d'allocations  
familiales des Côtes d'Armor





**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE**  
**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ**

**Arrêté modificatif n°2 du 10 mars 2022**  
**portant modification de la composition du conseil d'administration**  
**de la caisse d'allocations familiales des Côtes d'Armor**

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,  
Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 4 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales des Côtes d'Armor,

Vu l'arrêté modificatif du 8 mars 2022,

Vu les désignations formulées par la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC),

**ARRÊTENT**

**Article 1**

L'arrêté du 4 mars 2022 susvisé portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales des Côtes d'Armor est modifié comme suit :

Dans la liste des représentants des assurés sociaux désignés au titre de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

- est nommée en tant que membre titulaire :

Madame Yveline MOUZER  
précédemment suppléante

- est nommé en tant que membre suppléant :

Monsieur Jean-Luc BLEVIN

**Article 2**

Le chef d'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 10 mars 2022

Le ministre de l'économie, des finances  
et de la relance,  
Pour le ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

Le ministre des solidarités et de la santé,  
Pour le ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

préfecture de région

R53-2022-03-21-00002

AP\_

vacance\_MmeAmauger\_URSCOP\_21\_03\_2022

**ARRETE PREFECTORAL  
constatant la vacance du siège d'un membre  
du conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne,  
collège I – « entreprises et activités professionnelles non salariées »**

----

**LE PREFET DE LA RÉGION BRETAGNE,  
PREFET D'ILLE ET VILAINE**

- Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n° 86-16 du 6 janvier 1986 modifiée relative à l'organisation des régions ;
- Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L.4134-2 et R. 4134-1 à R.4134-7 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu le décret du 28 octobre 2020 portant nomination de M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille et Vilaine ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2017, modifié le 23 octobre 2020, fixant la liste des organismes représentés au conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne et le nombre de leurs représentants ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2017, modifié le 27 février 2018, constatant la désignation des représentants des organismes et nommant les personnalités du conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne ;
- Vu le courrier du 14 mars 2022 de Mme Isabelle AMAUGER, représentant l'Union régionale des sociétés coopératives et participatives (URSCOP) de l'Ouest au conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne, faisant part de sa démission ;
- Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de Bretagne ;

**ARRETE**

**Article 1 :** est constatée la vacance du siège occupé par Mme Isabelle AMAUGER en qualité de représentante de l'Union régionale des sociétés coopératives et participatives (URSCOP) de l'Ouest au conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne, collège I « entreprises et activités professionnelles non salariées ».

.../...

**Article 2** : le présent arrêté sera notifié :

- au président du conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne ;
- au président du conseil régional de Bretagne ;
- à M. Serge BOUREAU, président de l'URSCOP ;
- à Mme Isabelle AMAUGER.

**Article 3** : le présent arrêté est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

**Article 4** : le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Rennes, le 21 MARS 2022

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général  
pour les affaires régionales



Philippe MAZENC